

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Blagnac

Introduction

Chers candidat-e-s,

L'antenne Blagnac de 2 Pieds 2 Roues et l'Abave ont élaboré ce questionnaire à votre attention, basé sur notre manifeste. Les objectifs de cette démarche sont :

- en savoir plus sur vos convictions et intentions
- synthétiser vos réponses dans un tableau
- diffuser vos réponses à notre réseau et à la presse
- si votre équipe est élue, avoir recours à vos réponses pour réaliser un ou plusieurs bilans au cours du mandat à venir.

Merci de répondre avant le 15 février.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°1 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération comme proposé sur <https://velomax.2p2r.org/>.

Le site Velomax contient des propositions précises pour Blagnac sous la forme de 11 itinéraires cyclables qui permettront d'irriguer toute l'agglomération par des aménagements continus, lisibles et confortables et présentant un véritable saut qualitatif.

Certains de ces axes ne pourront être aménagés qu'avec la suppression de stationnement automobile ou la mise à sens unique.

Etes-vous favorable à la création de ce réseau réalisé en concertation réelle avec les cyclistes ? Etes-vous prêt à redistribuer l'espace en faveur du vélo partout où cela sera nécessaire pour faire passer les aménagements cyclables ? Quel budget pour ce réseau cyclable ? Quel calendrier ?

Action n°2 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines notamment :

1/ Création d'une passerelle piéton et vélo sur la garonne au niveau des Quinze Sols reliant Blagnac / Beauzelle et la base de loisir de Sesquièrre / Toulouse nord.

Comme proposé dans le SDCA, cet aménagement ambitieux permet la réalisation d'une voie cyclable REV (Réseau Express Vélo) permettant de rejoindre toute la zone Toulouse nord (Fenouillet, Aucamville, Sesquièrre, Glacière, Lalande, Trois-Cocus, Borderouge,...) jusqu'à la route de Cornebarriou à Blagnac en passant par des zones d'études, Lycée Saint Exupéry et IUT Toulouse Blagnac ainsi que le centre commercial.

2/ Dans le cadre du projet Grand Parc Garonne, création d'un itinéraire cyclable rive gauche de la Garonne entre le vieux pont de Blagnac et boulevard Richard Wagner via la création d'une passerelle à l'embouchure du Touch au niveau du pont autoroutier A621 (Liaison Blagnac Ancely).

3/ Engagements fermes pour la réalisation rapide de la voie verte du Touch qui consiste en des aménagements vélos piétons entre l'embouchure et Saint Martin du Touch. Cette voie dédiée aux vélos et piétons ouvre un nouvel espace nature, balade et détente au coeur de nos quartiers.

Action n°3 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Notamment :

1/ Autorisation et aménagement cyclable de la route de Grenade pour circuler sur la voie du tram entre Rue Guyenne et place du Relai en direction du nord. Il est urgent d'autoriser et d'aménager cette portion pour résorber cette discontinuité sur un axe cyclable majeur de Blagnac.

2/ Reconfiguration de l'axe Avenue des Muriers / Avenue des Pins pour réinsérer une piste

cyclable en continuité de celle de l'avenue du Parc et afin de desservir les nombreux équipements municipaux du secteur (écoles, patinoire, stade,...)

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 :

Revoir les plans d'aménagements routiers : Limitation à 70 km/h de tous les axes rapides traversant la commune afin de limiter la pollution et les nuisances sonores.

Quelle est votre position par rapport aux projets purement routiers du PARM ? Et en particulier sur le nord ouest Toulousain ?

Action n°5 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicane, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Nous proposons que l'ensemble de la voirie de Blagnac soit limité à 30 km/h, hors voies rapides. Outre ses nombreux avantages (pollution, bruit, sécurité), cela permet aussi de réduire le trafic induit par les optimiseurs d'itinéraire comme Waze.

Etes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalement, partiellement ? A quelle échéance ?

Action n°6 :

Transformer en zone piétonne l'hyper centre de Blagnac par la suppression de 100 places de parking en voirie autour du nouveau parking souterrain. Ceci permet de renforcer l'attractivité de notre hyper centre en mettant en valeur notre ville et ses commerces.

Ceci implique la transformation de l'hyper centre en zone de rencontre et la suppression du stationnement sur les rues Pasteur, Lavigne, le Boulevard Jean Rivet et le Boulevard Firmin Pons.

Etes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalement, partiellement ? A quelle échéance ?

Action n°7 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Création ou ajout de place parking vélo sécurisées notamment :

- parking place des Arts
- vieux pont de Blagnac,
- avenue Général De Gaulle où il y a des cabinets médicaux.

De manière plus générale, création ou augmentation du nombre d'arceaux vélo proche des commerces/ restaurants/ cabinets médicaux dans tous les quartiers de Blagnac.

Action n°9 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°10 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Promouvoir une culture vélo

Action n°11 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°12 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°13 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°14 :

Créer une “journée sans voiture”.

Action n°15 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.